
Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale 24 février 2025 à 19H30

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2024</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président</i>	2
Administration générale.....	3
20250224_01 - Débat d'orientations budgétaires 2025 : présentation et discussion du rapport du Président pour le budget principal.....	3
20250224-02 –Renouvellement de la convention financière et de partenariat– France Services St-Jeoire	6
20250224-03 - <i>Choix du lieu du prochain conseil d'administration du CIAS ;</i>	8
Calendrier des prochaines réunions :.....	8



L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'administration du CIAS des 4 rivières s'est réuni à la Salle polyvalente, place de la mairie à MARCELLAZ sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation	: 14 février 2025
Nombre d'administrateurs	: 27
Nombre d'administrateurs présents	: 17
Nombre d'administrateurs donnant pouvoir	: 1
Nombre d'administrateurs votants	: 18

Administrateurs présents :

Bruno FOREL, Janine COSTA, Blandine JOLIVET, Mélanie LECOURT, Annie NAVILLE, Chantal TONETTO, Magali LEJEUNE, Isabelle CAMUS, Dominique FOLLEA, Laurette CHENEVAL, Nathalie CARRIER, Philippe MAURICE-DEMOURIoux, Jacqueline GUIARD, Sonia GERVOIS, Lucienne THABUIS, Brigitte CHARDON ; Sylvie ROSSET.

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Danielle ANDREOLI-GRILLET donne pouvoir à Chantal TONETTO

Administrateurs absents :

Gaëlle DUBOIS, Josette LABAYE, Josiane COUDURIER-BŒUF, Nadia CHATEL-LOUROZ, Marie SOLLIER, Jocelyne VELAT, Max MEYNET-CORDONNIER ; Agnès GRIVAZ, Antoine VALENTIN, Danielle ANDREOLI-GRILLET.

Invités présents : Christine COURTY - Adeline BAUD-NALY – Mickaël PEYRARD

Affaires Générales

Monsieur le Président constate la présence de 17 administrateurs et de 1 pouvoir donné, soit 18 votants. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Sonia GERVOIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT à l'unanimité des 18 votants.

Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2024 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation des administrateurs. Aucune remarque n'a été émise, ce PV a été adopté à l'unanimité des 18 votants.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président ou le Vice-président

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil d'administration.

Administration générale

20250224_01 - Débat d'orientations budgétaires 2025 : présentation et discussion du rapport du Président pour le budget principal

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

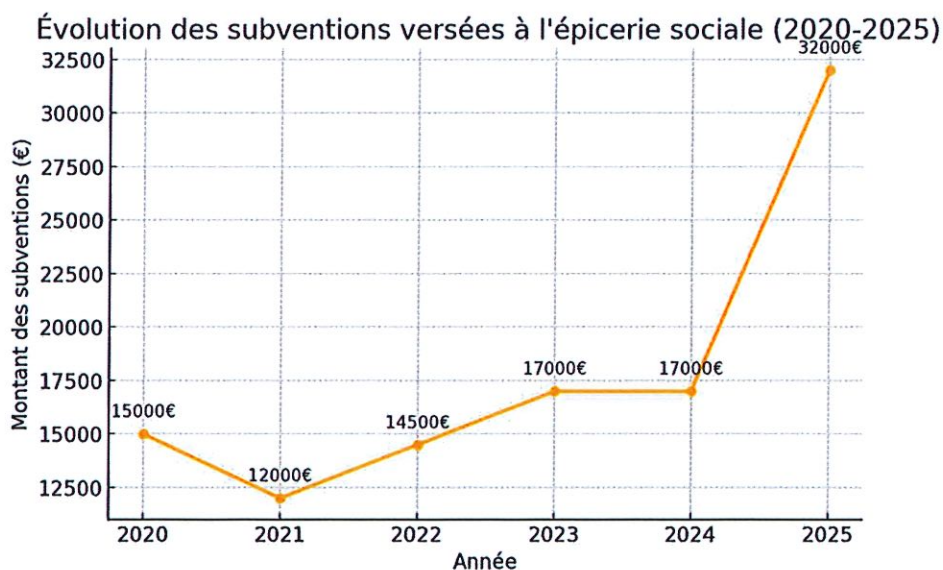
La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2025, les engagements financiers envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comprend les données relatives au budget principal du CIAS pour l'année 2025.

Monsieur le Président présente également l'évolution des subventions visant à soutenir les différentes associations, en précisant que les montants inscrits dans le DOB seront soumis au vote lors de l'attribution des subventions lors du prochain Conseil d'Administration du CIAS.

Soutien épicerie sociale :

Le CIAS soutient financièrement le service par l'octroi d'une subvention. En 2024, celle-ci s'élevait à 17 000 €. Pour 2025, la demande de subvention connaît une forte hausse, en raison de l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires.



Entre 2024 et la projection pour 2025, la fréquentation de l'épicerie sociale est en forte augmentation. Le nombre de bénéficiaires adultes passerait de 25 à 35 (+40 %), et celui des bénéficiaires enfants de 15 à 20 (+33 %). Cette hausse entraînerait une augmentation du nombre total de paniers distribués, passant de 795 en 2024 à 1 320 en 2025, soit une hausse significative du soutien apporté aux bénéficiaires.

	Nb bénéficiaires	Nb de paniers annuels	Montant total paniers	TOTAUX
Réalisé 2024				2024
Bénéficiaires adultes	25	528	18 480 €	23 820 €
Bénéficiaires enfants	15	267	5 340 €	
Prévisionnel 2025				2025
Bénéficiaires adultes	35	840	29 400 €	39 000 €
Bénéficiaires enfants	20	480	9 600 €	
			différence =	15 180 €

La somme supplémentaire de 15 180 € sera dédiée à l'achat de marchandises pour répondre à la hausse du nombre de bénéficiaires en 2025, portant ainsi la demande de subvention pour cette année à 32 000 €.

Madame Tonetto demande s'il existe un seuil maximal de bénéficiaires pouvant être accueillis. Adeline Baud-Naly indique que, selon le fonctionnement et le financement prévus pour 2025, les bénéficiaires du Secours Catholique estiment la capacité d'accueil maximale à 25 foyers.

Monsieur le Président souligne que le dispositif d'épicerie sociale, au-delà de répondre à un besoin alimentaire, est également un soutien et un accompagnement vers une réinsertion dans le système de fonctionnement.

Madame Rosset ajoute que le dispositif d'épicerie sociale n'est pas une aide d'urgence. Les personnes orientées dans le dispositif ont un projet de vie, et l'aide apportée doit leur permettre d'éviter de tomber dans une précarité structurelle.

ADMR Le Môle :

Une convention d'objectif et de moyens entre l'ADMR et le CIAS a été renouvelée en 2024 pour une période de 4 ans.

En 2024, la subvention accordée s'élevait à 81 800 €. Son montant exact est déterminé en fonction des critères suivants :

Soutien à l'attractivité de l'association :

- Le CIAS des Quatre Rivières participe à hauteur de **2 euros maximum de l'heure effectuée par l'association Le Môle** auprès des usagers des 11 Communes.
- **Participation à hauteur de 0,14 euros par kilomètre parcouru** pour chaque agent utilisant son propre véhicule.



- **Contribution à hauteur de 100 euros nets pour les pneumatiques** de chaque agent de l'association utilisant son propre véhicule.
- **Contribution à hauteur de 175 € net par an et par véhicule de service** pour remplacement de quatre pneumatiques (pneumatiques remplacés tous les 2 ans environ)

Soutien à la mise à disposition des Locaux :

- Mise à disposition d'un local à titre gratuit situé à 96 place Germain Sommeiller à St-Jeoire

Soutien à la mise à disposition de véhicules de service :

- **Soutien financier destiné à la mise à disposition de véhicules de service**

En 2024, d'après le bilan N-1 transmis par l'association ADMR Le Môle, la subvention versée s'élevait à **76 587,48 €**, répartie comme suit :

- **65 565 €** pour le soutien à l'attractivité
- **11 022,48 €** pour la mise à disposition de 6 véhicules de service (livrés en mai 2024).

Pour 2025, les 6 véhicules de service seront pris en charge sur la totalité de l'année ce qui porte le financement à **21 313.92 €** (hors contribution des pneumatiques).

Le retour sur l'utilisation des véhicules est très positif, tant de la part des agents que des bénévoles de l'association. Il est donc proposé d'offrir à l'association la possibilité d'acquérir quatre véhicules de service supplémentaires courant 2025, portant ainsi la **proposition de subvention à 103 113.92€**.

Soutien France Services :

La subvention 2024 versée par le CIAS à l'association Faucigny Mont blanc Développement pour l'animation du France Services situé à Saint Jeoire était 24 650€.

Le versement de la subvention accordée à France Services Saint-Jeoire fait l'objet d'une convention tripartite avec la commune de Saint Jeoire qui alloue également un montant de subvention annuelle de 24 650€.

La convention financière et de partenariat pour l'animation de France Services Saint-Jeoire est arrivée à échéance le 14 février 2025 et doit faire l'objet d'un renouvellement.

Il sera proposé de renouveler la convention pour le soutien de France services Saint-Jeoire pour une durée de 4 ans, avec une revalorisation du soutien financier basée sur l'indice des prix à la consommation, correspondant à une augmentation de 1,7 % par rapport au montant attribué en 2024, soit :

- **25 715,59 € contre 24 650 € précédemment attribués.**

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à poser les questions éventuelles ainsi qu'à débattre sur l'orientation budgétaire 2025.

Madame Cheneval s'interroge sur la source de financement du salaire de la responsable du CIAS, se demandant s'il est pris en charge par le budget de fonctionnement du CIAS ou par le budget général de la communauté de communes.

Monsieur le Président explique que la responsable du CIAS s'occupe à la fois du suivi des affaires sociales de la communauté de communes ainsi que du suivi administratif du CIAS, de ce fait son salaire est intégré au budget général de la communauté de communes. Il n'y a pas de charges de personnel dans le budget du CIAS.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté en annexe ci jointe relatif au Centre Intercommunal d'Action Sociale des Quatre Rivières ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 a bien eu lieu ;

*Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 28 Février 2025*

20250224-02 –Renouvellement de la convention financière et de partenariat– France Services St-Jeoire

Monsieur le Président informe les administrateurs que la convention de partenariat actuelle entre la commune de Saint-Jeoire, l'association Faucigny Mont Blanc Développement et le CIAS arrive à son terme, et qu'il est nécessaire d'aborder la question de son renouvellement.

L'association Faucigny Mont Blanc Développement (FMBD) a en charge, sur le territoire de la commune et par extension sur le périmètre de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, l'animation et le portage du dispositif France Services, situé à Saint Jeoire.

Dans ce cadre, la Commune apporte un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions que l'Association s'engage à réaliser en direction des publics sollicitant une aide à l'accompagnement, concernant en particulier une aide aux démarches administratives.

En 2021, la commune avait demandé le soutien de la communauté de communes pour financer un dispositif dépassant son périmètre communal.

Compte-tenu des activités proposées par l'Association dans le domaine économique et social, le CIAS des Quatre Rivières est sollicité pour se suppléer à la communauté de commune pour apporter un soutien financier complémentaire.

La convention tripartite arrivant à échéance fin février 2025, il est nécessaire de la renouveler afin d'apporter un soutien communautaire au dispositif : cela se traduit par un soutien financier de 50% du restant à charge de l'association dans la limite de 49 300€ au total (commune + CIAS).

Fonctionnement du service et la convention de partenariat et subvention associée

France service St-Jeoire vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des agents formés et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Pour répondre aux situations les plus complexes, les agents bénéficient de contacts

privilégiés au sein des réseaux partenaires. Le service propose également un accompagnement de l'utilisation d'outils informatiques.

La subvention visant à soutenir l'action de l'association FMBD dans l'aide aux services dans les démarches administratives de la population du territoire de la Communauté de Communes est attribuée selon les modalités suivantes :

**Subvention plafonnée à 49 300€
Commune de St Jeoire + CIAS des Quatre Rivières**

= Coût du service – subvention de l'état – subvention CD74
↪ Participation des 2 collectivités à 50% de la somme restante
Soit une participation annuelle du CIAS de 24 650€

Madame Rosset s'interroge sur l'évolution des subventions de l'État, notamment si elles sont en hausse ou en baisse.

Mickaël Peyrard répond que la subvention de l'État reste stable, tandis que celle du département a légèrement diminué compte tenu du nombre important de France Services homologués sur le territoire.

Monsieur le Président souligne la réussite de la manœuvre de l'État, qui a transféré une partie du financement des services régaliens aux collectivités. Il rappelle que les France Services accompagnent les citoyens dans la résolution de problématiques liées aux impôts, à la retraite et à d'autres services relevant traditionnellement de l'État. Autrefois, l'intégralité du budget nécessaire à ces missions était prise en charge par l'État. Aujourd'hui, une partie de ce financement est déléguée au département et aux collectivités territoriales.

Il souligne néanmoins que l'association met tout en œuvre pour accompagner la population dans ses démarches et que les usagers se montrent globalement satisfaits, notamment grâce aux réponses de qualité apportées par les agents France Services.

Projet de renouvellement convention France Services 2025-2028

Il est proposé au conseil d'administration de renouveler la convention avec France Services pour une durée de 4 ans, avec une revalorisation du soutien financier basée sur l'indice des prix à la consommation, correspondant à une augmentation de 1,7 % par rapport au montant attribué en 2024, soit :

- **25 715.59 euros contre 24 650 euros précédemment attribués.**

Frais de mise à disposition des locaux à l'ADMR :

Les frais annuels liés à l'occupation des locaux par l'ADMR Le Môle ont été évalués à **2000€**.

Cette participation couvre les charges liées à l'occupation des pièces suivantes, tout au long de l'année :

- Un bureau exclusivement réservé et utilisé par l'ADMR Le Môle.
- L'utilisation occasionnelle de la salle de réunion par l'ADMR Le Môle, conformément aux termes définis dans la convention de mise à disposition des locaux signée entre les deux associations.
- L'utilisation du matériel dans la salle réservée aux pauses repas des agents.

La contribution annuelle du CIAS pourra être révisée chaque année en tenant compte de l'évolution des charges et d'éventuelles modifications dans l'utilisation des locaux par l'ADMR Le Môle.

Monsieur le Président propose de reconduire la convention dans les mêmes conditions que la précédente. Des discussions internes à la communauté de communes auront lieu ultérieurement pour aborder la gestion du soutien au dispositif France Services.

Après lecture du projet de convention de partenariat en présence des membres de la commission affaires sociales ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 votants, le conseil d'administration :

- VALIDE le projet de convention de partenariat avec l'association FMBD et la commune de St-Jeoire à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la convention de partenariat avec l'association FMBD, la commune de St-Jeoire et tout autre document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;

*Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 28 Février 2025*

20250224-03 - Choix du lieu du prochain conseil d'administration du CIAS ;

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège du CIAS ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que le prochain conseil d'administration se tienne :

- Le vendredi 4 avril 2025 à Viuz-en-Sallaz

*Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
le 28 Février 2025*

Calendrier des prochaines réunions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Lundi 10 mars à 19h30 – Salle de conseil à St-Jeoire : Commission Epicerie sociale
- Vendredi 4 avril 2025 à 18h30 - Salle de réunion IM4R à Viuz en Sallaz : Conseil Administration CIAS
- Jedi 17 avril 2025 à 18h30 : Commission affaires sociales

La secrétaire de séance
Sonia GERVOIS



Le Président du CIAS

Bruno FOREL

